

CITOYENNES ET CITOYENS

Intéressés à participer au développement de votre commune ?

En accord avec leurs partis respectifs, les autorités communales élues en octobre 2020 pour la législature 2021-2024 ont décidé de communiquer ensemble et plus largement sur le processus menant à la nomination de citoyens dans des commissions et/ou comme scrutateurs (bureau de votes), ceci afin de permettre à toute personne de participer de plus près à la vie politique communale.

Les partis présents au sein du Conseil communal, PDC+, PRL, UDC, sont tenus de présenter à l'exécutif des personnes susceptibles de pouvoir être nommées dans des commissions. Une répartition des membres au sein des commissions se fait selon les forces politiques présentes (article 46, al 1 Loi sur les Communes).

Exemple : 7 personnes composent une commission (y compris le conseiller en charge de celle-ci) : 3 seront présentées par le PDC+, 2 par le PLR, 2 par l'UDC.

Le Conseil communal nomme ensuite les personnes présentées pour une période en règle générale de 4 ans.

Les commissions sont ouvertes à tout citoyen vivant en Suisse.

Le bureau de vote est accessible uniquement aux personnes disposant du droit de vote (citoyens suisses de 18 ans et plus) et domiciliés dans la commune de Vionnaz.

Intéressés ?

Vous pouvez dès lors signaler votre intérêt auprès des présidents des partis mentionnés ci-dessous en précisant si vous souhaitez devenir commissaire et/ou scrutateur (bureau de vote)

Délai pour présenter votre candidature auprès des partis : 31 janvier 2021



François Bressoud
francois.bressoud@me.com
079 627 42 09



Jérôme Guérin
plrvt18@gmail.com
079 442 08 14



Raphaël Filliez
raphael.filliez@bluewin.ch
079 485 82 28